

2023-118SEANCE DU **MARDI 7 NOVEMBRE 2023**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Le mardi 7 novembre 2023, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 28
Nombre de Membres présents : 20	Vote Contre : 0
Pouvoirs : 8	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Hélène BERGER, Jean-Christophe PELLETIER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Eric FLEUREAUX, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Anne LUMEAU à Christelle LAMBERT, Jean-Michel CHEMINOT à Daniel DAMMERY, Magali DEVAUD à Hélène BERGER, Françoise BAUDIN à Frédéric DAVIET, Jean-Jacques LAPORTE à Corinne RUFET, Lucile VUILLERMOZ à Laurent BAUMEL, Yoanna DESROCHES à Sophie LAGREE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Luc DUCHESNE, Anne LUMEAU, Jean-Michel CHEMINOT, Marc PLOUZEAU, Magali DEVAUD, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETARE DE SEANCE : Frédéric DAVIET

État d'actualisation du volume d'heures pour l'utilisation des équipements sportifs : collège Jean Zay : période septembre 2022 à juin 2023

Une convention d'utilisation des équipements sportifs a été signée le 23 avril 2002 entre le Département d'Indre-et-Loire, le collège Jean Zay et la ville de Chinon pour l'occupation des équipements sportifs de la ville.

Un état d'actualisation du volume d'heures d'utilisation des complexes sportifs est mis à jour chaque année pour les périodes de septembre à décembre et de janvier à juin par le Collège Jean Zay. Les tarifs horaires émanent du Département. Il est à noter que le tarif déterminé par le Département n'a pas évolué depuis 2002.

Période de Septembre 2022 à Juin 2023 :

Le Volume d'heures d'occupation des équipements sportifs de la Ville par le collège, pour la période de **Septembre 2022 à Juin 2023** s'élève à un montant total de **2730,20 €** dont le détail est le suivant :

DESIGNATION	TARIF HORAIRE	NOMBRE D'HEURES	MONTANT TOTAL
Terrain engazonné Stade Raymond Bourdon - Stade complet Septembre 2022 à décembre 2022	19,82 €	65 h 15	1293,25 €
Terrain engazonné Stade Raymond Bourdon - Stade complet Janvier 2023 à Juin 2023	19.82€	72 h 30	1436,95 €
TOTAL	19.82€	137 h 45	2730,20 €

Pour mémoire, lors de la période d'occupation de **Septembre 2021 à Juin 2022** par le Collège, le montant total était de **1149.56 € pour un volume d'heure de 58 heures.**

La fréquentation du terrain engazonné du stade Raymond Bourdon est supérieure sur l'année scolaire 2022/2023 en comparaison à celle de 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les états d'actualisation du volume d'heures pour la période de **Septembre 2022 à Juin 2023** pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par le Collège Jean Zay ;
- **AUTORISE** M. Le Maire ou M. DAUDIN, Conseiller Municipal délégué aux Sports à les signer.

Fait à CHINON, le 16 novembre 2023

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 29/11/2023

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage